

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2026

numéro CM 260413 24

L'an deux mil vingt-six, le treize avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le sept avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Claude LAATEB.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	27
exprimés	29
vote	
pour	29
contre	0
abstention	0

Présents :

Damien ROUQUETTE, Joana SINEGRE, David BOSC, Noura AIDA, Frédéric CARO, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Magali STADLER, Marie-Hélène CLAYEUX, Corinne FRASQUET, Florian VIRE, Daniel SACARABANY, Françoise CAUVY, Nathalie ROCOPLAN, Heddy BOUCHIGHA, Marie-Thérèse LOBE, Gilles CASTANIER, Brigitte LEBON, Michel MARTINEZ, Julien PRADEL, Jean-Laurent MERCADIER, Mohamed REMMACH, Claude LAATEB, Fadiha BENAMMAR-KOLY, Cédric CAPON, Jean-Marc SAUVIER, Guylène BOYER-ALIBERT.

Absentes avec pouvoirs :

Guylène AZORIN à Jérôme BROL, Rahma BENFERHAT à Mohamed REMMACH.

OBJET :	Protocole de clôture et de réédition des comptes du mandat n°20049 donné à Territoire 34 pour la réalisation d'une Maison de sante pluridisciplinaire à Lodève
----------------	---

VU le marché de mandat, signé le 29 mai 2017, par lequel la ville de Lodève a confié à Territoire 34 la réalisation d'une Maison de santé pluridisciplinaire,

CONSIDÉRANT que la totalité des missions confiées à Territoire 34 a été réalisée et les supports livrés.

CONSIDÉRANT que le mandat a généré les flux financiers suivants:

- montant total des dépenses réalisées : 3 661 351.95€ TTC, comprenant 3 441 163.03 € TTC de dépenses de maîtrise d'œuvre et travaux et 220 188.91 € de rémunération à TERRITOIRE 34,
- montant total des recettes réalisées : 3 661 351.95 € TTC payés par la collectivité à Territoire 34, comprenant 3 661 351.95 € de remboursement de dépenses,
- le solde du montant restant dû par Territoire 34 à la collectivité s'élève donc à 0,00 € TTC,

Qui l'exposé de David BOSC et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : APPROUVE** le protocole de clôture et de réédition des comptes relatif au marché de mandat « Réalisation d'une Maison de santé pluridisciplinaire » ci-joint en annexe constatant l'achèvement de la mission confiée à Territoire 34, validant les comptes et annexes présentées par la société et lui donnant quitus définitif de la mission confiée,

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20260413-lmc124250-DE-1-1
Date de télétransmission : 14/04/26
Date de publication : 17/04/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le treize avril deux mille vingt-six
Le Maire,
Claude LAATEB



Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

PROTCOLE DE CLÔTURE ET REDDITION DES COMPTES

AU 22/11/2024

Opération N° 20049
REALISATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

ENTRE :

LA COMMUNE DE LODEVE, représenté par son maire en exercice, Madame LEVEQUE Gaëlle élue par le Conseil municipal en date du 03 Juillet 2020,
Ci-désigné après comme maitre d'ouvrage,

d'une part,

ET :

TERRITOIRE 34, Société Publique Locale au capital de 950 000 Euros, dont le siège social est à l'Hôtel du Département - 1977 avenue des Moulins 34087 Montpellier, inscrite au R.C.S. de Montpellier sous le numéro B 504 714 395, représentée par sa Directrice Générale, Madame Cécile NOULETTE, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'Administration du 1er mars 2021,
Ci-désigné après comme le mandataire.

d'autre part,

Article 1 - Rappel des données de l'opération

Par marché de mandat, en date du 29 mai 2017, LA COMMUNE DE LODEVE a décidé de confier à TERRITOIRE 34, la réalisation de :

La construction d'une maison de santé pluridisciplinaire

L'enveloppe financière prévisionnelle de ces ouvrages était de :

2 830 000€ HT.

Augmenté par l'avenant 3 à :

3 090 000€ HT.

La réalisation étant terminée à ce jour, LA COMMUNE DE LODEVE et TERRITOIRE 34 ont convenu de clore cette opération.

Article 2 - Montant des dépenses engagées

Le montant total des dépenses engagées dans le cadre du mandat s'est élevé à : **3 058 991.94 Euros HT soit 3 661 351.95 TTC**, dont :

➤ Marché MOE	375 348,58 € TTC
➤ Marché de travaux	2 878 336,90 € TTC
➤ Autres dépenses	187 477,56 € TTC
➤ Rémunération Société	220 188,91 €€ TTC

Le détail de ces dépenses fait l'objet du bilan de clôture ci-joint.

Article 3 – Montant des recettes engagées

Le montant des recettes s'élève à **3 661 351.95 Euros**,

- Décomposé comme suit :

➤ **Demandes de remboursement** **3 661 351.95 € TTC**

Article 4 - Relevé des marchés et des factures

Toutes les dépenses figurent dans l'état récapitulatif des dépenses (annexé au présent dossier).

Il est à noter que toutes les pièces justificatives ont été transmises lors des demandes de remboursement.

Article 5 - Rémunération de la société

Conformément à l'article 14 du marché de mandat, la rémunération de TERRITOIRE 34 s'élève globalement à **220 188.91 Euros TTC (révisions comprises)**.

Le document y afférent est annexé au bilan de clôture.

Article 6 - Modalités de paiement

Le solde de l'opération d'un montant de **0 € TTC**

Article 7 - Quitus, Décomptes Généraux et Définitifs

Les documents y afférents sont annexés au bilan de clôture.

Article 8 - Assurances

Sans objet

Article 9 - Contentieux

Sans objet

Article 10 - Subrogation

La COMMUNE DE LODEVE accepte d'être subrogé dans tous les droits et obligations de TERRITOIRE 34 à l'égard de tout tiers quelconque au titre du présent marché de mandat.

Article 11 - Clôture des comptes

Le présent protocole valant autant que de besoin avenant aux clauses initialement convenues, la COMMUNE DE LODEVE constate l'achèvement de la mission confiée à TERRITOIRE 34 et approuve les comptes et annexes qui lui sont présentés par la Société à qui elle donne quitus définitif de la mission qui lui a été confiée au titre du marché de mandat.

Il autorise en conséquence la société à clôturer la comptabilité spéciale ouverte pour cette opération dans ses livres.

Article 12 – Archives

Dès la transmission de la délibération de la clôture de cette opération et du protocole signé, les archives vous seront transmises.

Fait à Montpellier, le
en 2 exemplaires.

POUR LE MAITRE D'OUVRAGE

POUR LE MANDATAIRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. Rouf', is written over the 'POUR LE MANDATAIRE' label.

PJ : le bilan de clôture et ses annexes